

Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers Université de Poitiers

[#]

Contrat d'Apprentissage

À L'IRIAF

Le Master Gestion des Risques de l'IRIAF (avec ses deux spécialités MRIE et MRSI) accueille des alternants en contrat d'apprentissage depuis 2012.



EN PRATIQUE ?

Que vous soyez futur candidat à ce Master ou une structure d'accueil souhaitant proposer un contrat d'apprentissage, prendre contact avec le responsable du diplôme [<http://iriaf.univ-poitiers.fr/rubrique-de-pages-cachees/mail-secretariat-gdr-822551.kjsp?RH=1361313627826>] qui étudiera la faisabilité du projet.

Les aspects pédagogiques sont gérés par l'IRIAF, les aspects administratifs et financiers sont gérés par le CFA Enseignement Supérieure et Recherche Poitou-Charentes [<http://cfa.univ-poitiers.fr/>].

Le contrat d'apprentissage peut être proposé par une entreprise ou une collectivité territoriale.

C'EST QUOI ?

Le contrat d'apprentissage concerne les jeunes de 16 à 25 ans. C'est un **Contrat à Durée Déterminée** (CDD) défini dans le Code du Travail, signé entre une entreprise (un partenaire), l'apprenti et le CFA Enseignement Supérieure et Recherche Poitou-Charentes [<http://cfa.univ-poitiers.fr/>]. Il est conclu pour une période égale à la durée de préparation du diplôme. L'apprenti est un salarié, selon la réglementation en vigueur dans la branche professionnelle. Le temps de travail passé en formation est donc un temps de travail. L'apprenti bénéficie des congés payés et de tous les droits sociaux de son organisme d'accueil. Une absence au CFA doit, par conséquent, être justifiée obligatoirement par un arrêt de travail.

Pendant le temps de son apprentissage, l'apprenti alterne des périodes de formation à l'Université et l'acquisition d'un métier dans l'organisme avec laquelle il a signé son contrat.

Pour les Masters MRIE et MRSI, la répartition du volume horaire de l'alternance est faite de la manière suivante pour les deux

années de Master (1ère et 2ème année) : volume horaire total de 1709 heures par année se répartissant en 39% réalisés à l'IRIAF et 61% réalisés en entreprise.

QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Rémunération de l'apprenti (en pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable que le SMIC).

	De 18 à moins de 21 ans	De 21 à 25 ans
1ère année d'exécution du contrat	41%	53%
2ème année d'exécution du contrat	49%	61%

Se renseigner

[IRIAF - Filière GdR](http://iriaf.univ-poitiers.fr/rubrique-de-pages-cachees/mail-secretariat-gdr-822551.kjsp?RH=1361313627826) [

<http://iriaf.univ-poitiers.fr/rubrique-de-pages-cachees/mail-secretariat-gdr-822551.kjsp?RH=1361313627826>]

[CFA - Centre de Formation des Apprentis de l'Université de Poitiers](http://cfa.univ-poitiers.fr/) [<http://cfa.univ-poitiers.fr/>]

[UP&Pro](http://upro.univ-poitiers.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/) [<http://upro.univ-poitiers.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/>]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr